

Communauté de Communes du Pays de Craon

1 rue de Buchenberg
BP 71
53 400 CRAON
02 43 09 61 61
accueil@paysdecraon.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Organiser et participer à la concertation nécessaire à une répartition des attributions de logements locatifs sur le territoire de la communauté de communes, dans le cadre des politiques mises en œuvre en faveur de l'habitat.
 - o Elaboration, suivi d'un SCOT.
 - o Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de communes.
 - Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion d'une aire de grand passage pour les gens du voyage
-

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Participation à la politique de développement du logement social à partir de la réhabilitation ou de la reconstruction de logements anciens dans les communes.
Organisation de la gestion des logements ainsi créés. Ces actions pourront être conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes ou en collaboration avec un opérateur agréé (Office public HLM ou SA HLM...).
-

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays de Craon a été approuvé par le Conseil Communautaire le 22 juin 2015.

Le SCOT a été évalué en mai 2021.